

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 02/12/24

ID : 076-217600261-20241125-D0\_251124-DE



République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 25 novembre 2024

Date de convocation      **Etaients présents : (16)**  
19.11.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Dominique Paul, Serge  
Planchon, adjoints,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Patrick Jouen, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,  
Guy Sénécal.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 20

**Etaients Excusés : (7)**

Philippe Gautrot, Anne Lise Grippon, Mickael Lefebvre, Julien Ménard ayant  
donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle Normand ayant donné  
délégation à Maryline Fournier, Rachida Slamani ayant donné délégation à  
Olivier Artur, Arlette Vivet ayant donné délégation à Patrick Jouen.

Secrétaire de séance : Serge Planchon

### Motion de la commune d'Arques la Bataille contre les nouvelles coupes budgétaires envisagées pour les collectivités territoriales

**Rapporteur : Maryline Fournier**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 ont été présentés en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier.

Le gouvernement envisage de ponctionner aux collectivités locales la somme de 5 milliards d'euros.

Plusieurs associations d'élus dont l'AMF, de nombreuses communes, agglomérations, métropoles, Départements et Régions alertent sur l'impact qu'auraient les mesures prévues sur les budgets locaux déjà contraints par plusieurs années d'austérité et d'inflation.

Les collectivités ont déjà dû participer au redressement des comptes publics de plusieurs façons : dotation de l'Etat en baisse, transfert de compétences non compensées de manière durable, suppression de recettes fiscales propres...

Ce nouvel effort brutal et massif, imposé sans concertation préalable, fait peser le risque de ne pas arriver à l'équilibre budgétaire en 2025, de devoir réduire les services à la population, de reporter voir annuler des investissements pourtant nécessaires et attendus par nos concitoyens.

Signé par : MARYLINE FOURNIER  
Date : 29/11/2024  
Qualité : MAIRE

Séance du 25 novembre





Le Gouvernement a annoncé un creusement du déficit public de 4,9% à 5,5%. Pour réduire ce déficit il est prévu une ponction d'au moins 5 milliards d'euros dans les budgets des collectivités locales avec notamment une ponction de 800 millions d'euros via ce qui est désigné comme un « ajustement » de 2 points du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) passant de 16,4% à 14,85%, recette basée sur les investissements réalisés l'année précédente.

Pour Arques-la-Bataille, la baisse du FCTVA représenterait une perte de recette de 21.075 €. A cela il faut ajouter les mesures sur le financement de la Sécurité Sociale dans le cadre du PLFSS, avec 1,1 milliards de moins pour le remboursement des soins et une hausse de 4 points des cotisations employeurs pour combler le déficit de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Pour Arques-la-Bataille cela représenterait une dépense supplémentaire de 40.000 €. Force est de constater une demande de participation injuste et démesurée des collectivités locales à la résorption de la dette de la France, alors que la dette des collectivités ne pèse qu'environ 8% de l'ensemble de la dette nationale.

Enfin, la décision de réduire les crédits de la transition écologique à l'image du fonds vert amputé de 1,5 milliard d'euros, fonds qui a pourtant montré son caractère indispensable pour mener à bien les travaux nécessaires de rénovation des bâtiments publics et de résorption de friches industrielles (dans l'espace du pré St Etienne par exemple) est un coup supplémentaire à nos collectivités qui doivent en même temps faire face aux enjeux du décret tertiaire et de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affirme à l'unanimité par cette motion :

- Que le budget de la commune d'Arques-la-Bataille doit être au service de tous ses habitants
- Qu'à ce titre, chaque euro dépensé ou chaque recette sollicitée l'est pour le bien-être de ses habitants
- Que le dynamisme économique local et national repose fortement sur notre capacité financière en termes d'achat et d'investissement
- Que la Dotation Globale de fonctionnement devrait être indexée sur l'inflation
- Que la transition écologique exige un soutien maintenu de l'Etat à travers le Fonds Vert

Aussi, le Conseil Municipal demande le retrait des mesures injustes et intenables pour les collectivités locales envisagées dans le Projet de Loi de Finances 2025.

Le secrétaire de séance  
Serge Planchon

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire



